



Trois-Rivières, le lundi 25 mars 2019

Objet : appui aux Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration de la Fondation Trois-Rivières pour un développement durable tenue le 13 mars 2019 à 19 h 00 à Trois-Rivières.

Sont présent(e)s les administrateurs suivants :

- *Mme Marie-Pier Bédard*
- *Mme Alissa André*
- *M. Robert Tardif*
- *Mme Sonya Auclair*
- *M. Claude Ferron*

formant quorum sous la présidence de Mme Madelaine Rouleau.

RÉSOLUTION N° 2019-03-13-03 :

CONSIDÉRANT que les aires protégées constituent l'un des éléments fondamentaux pour le maintien de la diversité des espèces, des écosystèmes et des ressources génétiques sauvages, ainsi que pour l'atteinte des objectifs de développement durable du gouvernement;

CONSIDÉRANT que les aires protégées ont été définies en 2008 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. »;

CONSIDÉRANT que la Fondation Trois-Rivières pour un développement durable est un organisme à but non lucratif qui vise à développer son milieu de vie de manière durable. Par la conservation des milieux naturels et l'accompagnement des acteurs de changement, la Fondation assure la promotion du développement durable afin de construire ensemble la ville de demain;

Trois-Rivières, le lundi 25 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Madelaine Rouleau

APPUYÉ PAR : Mme Alissa André

ET RÉSOLU : **que la Fondation Trois-Rivières pour un développement durable prenne position, dans le cadre des consultations publiques, en faveur du décret gouvernemental du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement portant sur les Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Trois-Rivières, ce 13 mars 2019

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Date : 25 mars 2019



Mme Marie-Pier Bédard, secrétaire

- FIN DU DOCUMENT -